

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 mai 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2014-05-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de mai de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-05-163

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 05 mai 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.5** Résolution pour annuler l'entente avec le comité organisateur des Mardis Bons Spectacles.
- 5.6** Résolution pour mandater Les Productions Artistiques de la Région d'Acton Vale (PARA) pour l'organisation des Mardis Bons Spectacles.
- 5.7** Résolution pour autoriser madame Lyne Loïselle, pour les Mardis Bons Spectacles, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-05-164

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

#### **INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COWANSVILLE.**

Le maire de Cowansville, monsieur Arthur Fauteux, invite les membres du conseil à participer au tournoi du maire qui aura lieu le 3 juillet 2014 au Club de Golf de Cowansville. Les profits de cette journée permettront de supporter des causes et des projets inspirants de la ville de Cowansville.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2014-05-165

#### **INVITATION AU 46<sup>E</sup> GALA DES CHEVALIERS DE COLOMB.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant ne devant pas excéder 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, afin de tenir le 14 juin 2014 une réception civique tenue dans le cadre de ce gala;

D'autoriser une dépense d'un montant de 80 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 40,00 \$ chacun pour assister au 46<sup>ième</sup> Gala qui aura lieu le 14 juin 2014, à la salle des Chevaliers de Colomb.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-05-166

#### **INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE L'ENTRAIDE – SERVICES DES INCENDIES DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 400 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Tournoi de golf l'Entraide, afin de permettre à DEUX (2) personnes d'assister au souper, et à l'inscription de QUATRE (4) personnes pour le forfait brunch/golf/souper et voiturette qui aura lieu le 08 juin 2014. Le coût du forfait brunch/golf/souper et voiturette est de 85 \$ par personne et le coût du souper est de 30 \$ par personne.

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, à titre de commandite, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Tournoi de l'Entraide, qui aura lieu le 08 juin 2014 au Club de golf d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-05-167

**PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.**

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce dit programme;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 4 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-05-168

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR « ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE ».**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 142 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à Carrefour action municipale et famille à titre de renouvellement d'adhésion pour 2014-2015;

De désigner le conseiller Patrice Dumont à titre de responsable du dossier famille.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 269-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le Règlement numéro 269-2014 ayant pour titre « *Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Demers, branche 8* ».

**Le conseil prend acte.**

Rs.2014-05-169

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 954 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME CHANTAL GAGNON ET MONSIEUR DAVID PARÉ.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MADAME CHANTAL GAGNON ET MONSIEUR DAVID PARÉ** le lot 5 084 954 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 539.4 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 43 546.07 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MADAME CHANTAL GAGNON ET MONSIEUR DAVID PARÉ** ont versé un montant de 2 177.30 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 29 avril 2014;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2014-05-170

**RÉSOLUTION POUR ANNULER L'ENTENTE AVEC LE COMITÉ ORGANISATEUR DES MARDIS BONS SPECTACLES.**

Attendu qu'en date du 7 mars 2014, une lettre a été transmise à messieurs Guy Dupuis et Vincent Druda des Mardis Bons Spectacles, pour que ces derniers déposent, dans les 30 jours, les documents mentionnés dans le protocole d'entente de 2013, soit aux articles 5 et 8 ;

Attendu que la Ville n'a jamais reçu les documents demandés;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale annule l'entente avec messieurs Guy Dupuis et Vincent Druda.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-05-171

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON VALE (PARA) POUR L'ORGANISATION DES MARDIS BONS SPECTACLES, ÉDITION 2014.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a annulé l'entente avec messieurs Guy Dupuis et Vincent Druda, comité organisateur des Mardis Bons Spectacles 2013;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire mandater Les Productions Artistiques de la Région d'Acton Vale (PARA);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater Les Productions Artistiques de la Région d'Acton Vale (PARA) pour organiser les Mardis Bons Spectacles, édition 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-05-172

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME LYNE LOISELLE, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 8 juillet au 12 août 2014 au parc Roger LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailion et il est résolu d'autoriser madame Lyne Loïselle, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 8 juillet au 12 août 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- A) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- B) Service incendies.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2014-05-173

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux du Québec qui aura lieu du 28 au 30 mai 2014 à Gatineau;

De payer, à même le poste budgétaire 02-160-00-310, le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Le coût d'inscription est de l'ordre de 690 \$ plus taxes et le coût des repas est de l'ordre de 230 \$, plus taxes, comptant les dîners et les repas du mercredi et vendredi soir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2014-05-174

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des chèques émis et des paiements directs du 1 avril 2014 au 29 avril 2014</li> </ul>	102 544.01 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiements par AccèsD du 01 avril 2014 au 30 avril 2014</li> </ul>	145 459.14 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Salaires et REER pour le mois d'avril 2014</li> </ul>	153 556.97 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le mois d'avril 2014</li> </ul>	148 295.51 \$
<b>Grand Total</b>	<b>549 855.63 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... VARIA

Rs.2014-05-175

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Éric Ducharme pour l'organisation d'un match-bénéfice de 24 heures de hockey pour la maison Valoise qui a eu lieu les 25 et 26 avril dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

## PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Mme Denise Desjardins	<ul style="list-style-type: none"><li>• Représentant les citoyens du 4<sup>e</sup> Rang Est, madame Desjardins vient déposer une pétition pour demander à la Ville d'asphalter le 4<sup>e</sup> Rang Est.</li></ul>
-----------------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date